modular



Client _____ Quantité _____

Projet _____ Position _____

ROC 700

Modèle: R70/40FRGV/1V13/P **Cod:** MP01294113001

Données techniques

Modularité:	Sur placard avec porte
Dimension (mm):	400x730x870
Total puissance gaz (Kcal/h):	10319
Total puissance gaz (kW):	12
Nr. Cuve:	1
Litres cuve 1:	13
Dimensions de cuve 1 (mm):	240x342x318
Raccord gaz:	1/2"
Volume net (m3):	0,508
Dimensions emballage (mm):	480x856x1240
Poids brut (kg):	61,6
Volume brut (m3):	0,509

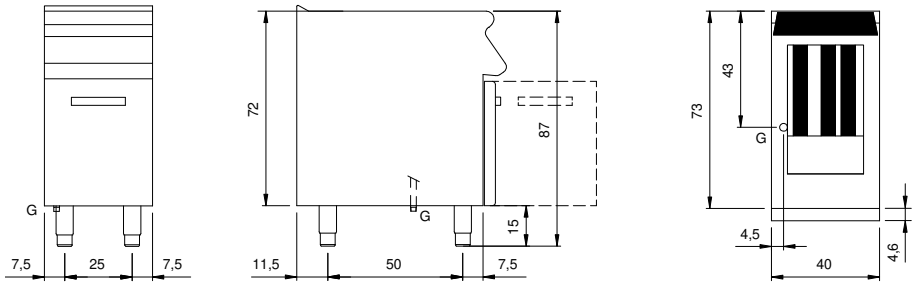
Caractéristiques

Plan de travail:	Réalisés en acier inoxydable AISI 304 d'une épaisseur de 20/10 mm
Réchauffement:	Direct
Boutons de commande:	Fabriquées en aluminium avec une protection contre l'eau IPX5
Grille d'évacuation:	Grille d'évacuation des gaz, amovible, en fonte
Réchauffage:	Brûleurs dans cuve
Kit Gas:	Kit de conversion au gaz naturel 30/50 m/bar (procédure d'essai de l'appareil avec gaz naturel G20)

In order to constantly offer the best possible products we reserve the right to make changes on technical specifications without incurring any obligation for equipment previosly or subsequently sold.

Friteuse à gaz, 1 cuve capacité 13 litres sur placard avec portes. Les côtés, le fond et le dos sont réalisés en acier inox. Le plan est entièrement réalisé en acier inox AISI 304 épaisseur 20/10. Cheminée postérieure en fonte émaillée. Prédisposé pour assurer une parfaite juxtaposition avec d autres éléments. Cuves de cuisson en acier inox AISI 304 dotées d éspace antérieur pour l expansion de l huile. Collecte de déchets par zone froide. Chauffage par brûleurs à torche à haut rendement en acier inox qui ont été installés à l intérieur de la cuve. Le chauffage est réglé par valve thermostatique de sécurité avec thermocouple. Allumage piézo- électrique. Thermostat de sécurité à rétablissement manuel. Équipement doté de pieds en acier inox réglables en hauteur. Protection IPX5. Alimentation à gaz, puissance totale 12 kW.

Déssin technique



G: Raccord gaz 1/2"

In order to constantly offer the best possible products we reserve the right to make changes on technical specifications without incurring any obligation for equipment previosly or subsequently sold.